



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1928**

commune (s) : Meyzieu

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit Les Panettes et appartenant aux consorts Caulet - Martinier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur Barral

**Président :** Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

**Bureau du 15 novembre 2010****Décision n° B-2010-1928**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit Les Panettes et appartenant aux consorts Caulet - Martinier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située lieu-dit Les Panettes à Meyzieu, appartenant à l'indivision Caulet - Martinier, nécessaire à l'aménagement d'un parking afin de satisfaire les besoins quotidiens de stationnement consécutifs à l'utilisation de la ligne de tramway LEA et ceux plus occasionnels liés à l'activité du futur équipement Grand Stade.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 29 165 mètres carrés cadastrée sous le numéro 58 de la section CD, cédée occupée, suivant un bail verbal, par monsieur Masson.

Aux termes du compromis, l'indivision Caulet - Martinier céderait ce bien à la Communauté urbaine au prix de 291 650 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 10 mars 2009 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 291 650 €, d'une parcelle de terrain nu de 29 165 mètres carrés appartenant à l'indivision Caulet - Martinier, occupée par monsieur Masson, cadastrée sous le numéro 58 de la section CD et située lieu-dit Les Panettes à Meyzieu, dans le cadre de l'aménagement d'une aire de stationnement.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2087, le 17 décembre 2009 pour la somme de 4 700 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 291 650 € correspondant à l'acquisition et de 4 400 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.**